

BUDGET PRIMITIF 2022

Espace Éducatif
JEAN ROSTAND

Introduction	2
Equilibre global	3
1. Section de fonctionnement	3
1.1 Recettes de fonctionnement : 25,54 M€	3
1.1.1. Ressources fiscales et dotations	4
1.1.1.1 Fiscalité communale (13,38M€) et fiscalité indirecte (1,2M€)	4
1.1.1.2 Transferts en provenance de RLV : 6,2M€	5
1.1.1.3 Dotations de l'Etat 1,29M€	5
1.1.2 Produits des services, domaine et ventes diverses : 1.4M€	6
1.1.3 Remboursement de frais divers et charges de personnel : 1.16M€	6
1.1.4 Remboursement Assurance Personnel et Décharges : 238 000 €	7
1.1.5 Subventions de fonctionnement et FCTVA	7
1.1.6 Produits Exceptionnels et autres produits financiers 29 000 €	8
1.2 Dépenses de fonctionnement : 22,98M€	9
1.2.1 Charges à caractère général : 6,04 M€	9
1.2.1.1 Achats : 2.27 M€	10
1.2.1.2 Services Externes 3.63 M€	11
1.2.1.3 Impôts 45 800 €	11
1.2.2 Charges de personnel : 13.9 M€	11
1.2.3 Autres charges de gestion courante : 2.36 M€	12
1.2.3.1 Participations obligatoires : 1,01M€	13
1.2.3.2 Associations 566 940 €	13
1.2.3.3 Action Sociale : 578 809 €	13
1.2.4 Charges financières : 92 000 €	13
1.2.5 Charges exceptionnelles : 34 000 €	14
1.2.6 Atténuation de produits : 295 000 €	14
2. Section d'investissement	15
2.1 Recettes d'investissement 13,65 M€	15
2.1.1 Affectation Résultats : 3,9 M€	15
2.1.2 FCTVA : 935 000 €	15
2.1.3 Subventions d'Investissement 2,15M€	16
2.1.4 Taxe d'aménagement : 170 000 €	16
2.1.5 Cessions : 180 000 €	17
2.1.6 Amendes de police : 75 000 €	17
2.1.7 Emprunt : 6,14M€	17
2.2 Dépenses d'investissement : 16,1 M€	18
2.2.1 Travaux : 10.68M€	18
2.2.1.1 Travaux : thématique Environnement et cadre de vie : 2,5M€	19
2.2.1.2 Travaux : thématique Ecoles : 5M€	20
2.2.1.3 Travaux : thématique Cœur de Ville : 100 000€	20
2.2.1.4 Travaux : thématique Patrimoine et équipements sportifs : 2,9M€ dont 100 000€ de reports	20
2.2.2 Etudes, fonds de concours et logiciels : 460 000 €	21
2.2.3 Equipements et acquisitions mobilières : 1.6M€	21
2.2.4 Acquisitions foncières : 2,1M€	23
2.2.5 Remboursements d'emprunts et participations 1.03 M€	23
2.2.6 Dépenses Imprévues 150 000 €	23
Conclusion	23
Tableaux synthétiques : Budgets prévisionnels	24

Introduction

Le budget primitif (BP) constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante **avant le 15 avril** de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat **dans les 15 jours qui suivent son approbation**.

Par cet acte, le Maire est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend **du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile**.

Afin de faciliter l'appropriation du document budgétaire officiel, le rapport s'attachera à expliquer et suivre le déroulement des chapitres contenus dans la maquette budgétaire en évoquant successivement les recettes et les dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement. La présentation est similaire à celle du rapport du Compte Administratif qui vous sera présenté lors d'un prochain Conseil.

Méthodes :

Afin de faciliter le suivi et la navigation entre les documents, les différents chapitres seront évoqués selon la même présentation et selon les mêmes codes couleurs que la maquette du compte administratif 2021 qui vous sera présenté lors d'un prochain Conseil.

Il est d'usage de comparer les prévisions de l'année, aux réalisations et prévisions de l'année précédente. Toutefois, comme vous le savez, du fait de la crise sanitaire, l'année 2021 a été, une nouvelle fois, particulière avec des conséquences dans la réalisation de nos prévisions

Aussi et sauf indication contraire, les évolutions sont notées par rapport au prévisionnel de l'année 2021.

D'autre part, les prévisions pour cette année 2022 s'avèrent encore une fois particulièrement complexes du fait de l'incertitude quant à la durée de la crise sanitaire.

Afin de faciliter la lecture certains montants sont arrondis sans dénaturer la réalité.

Equilibre global

Le budget primitif 2022 s'équilibre à 50.31 M€ toutes opérations confondues avec :

- ✓ 29,73 M€ pour la section de fonctionnement
- ✓ 20,58 M€ pour la section d'investissement.

Les opérations d'ordre s'équilibrent à 8 130 085.05€ en dépenses et en recettes mais ne sont pas détaillées dans ce rapport puisqu'elles ne présentent pas d'enjeux et s'équilibrent à l'intérieur des sections sous forme de jeux d'écriture comptable.

La suite du rapport est donc consacrée uniquement à l'examen des dépenses et recettes réelles.

Pour mémoire : les opérations réelles donnent lieu à encaissement ou décaissement effectif.

C'est ainsi qu'au sein des différentes sections, les dépenses et les recettes réelles n'apparaissent pas équilibrées.

1. Section de fonctionnement

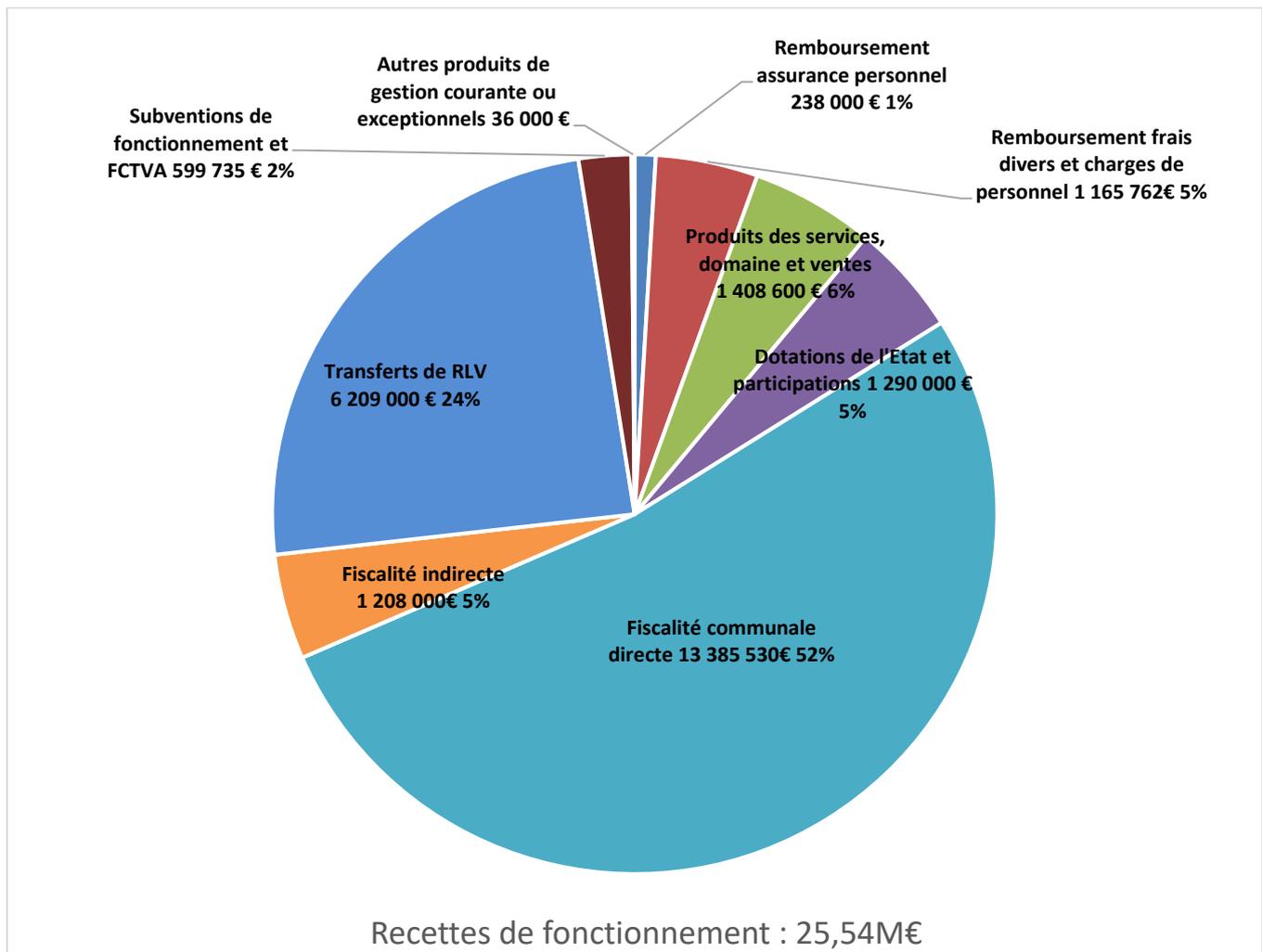
1.1 Recettes de fonctionnement : 25,54 M€

Les recettes réelles de fonctionnement sont prévues en hausse de 3.29%, (+813 462 €) par rapport au Budget prévisionnel 2021.

Pour plus de clarté ici, la comparaison est effectuée avec le Budget Prévisionnel 2021 après les décisions modificatives qui avaient notamment intégré la réforme de la fiscalité locale et hors report du résultat de l'année précédente.

Contrairement à l'an passé, l'analyse ne se fait plus par uniquement chapitres mais également par postes, afin d'assurer une meilleure lisibilité.

La répartition des ressources selon les grands postes de recettes se matérialise comme suit :



1.1.1. Ressources fiscales et dotations

Cette rubrique correspond aux chapitres 73 et 74 du Budget. Toutefois, avec la réforme de la fiscalité locale et le versement d'allocations compensatrices, les imputations comptables ont changé et certaines recettes ont basculé du chapitre 73 au chapitre 74. Il n'est donc plus possible de comparer sur la base des prévisionnels et des imputations comptables.

Aussi, un retraitement complet vous est proposé, afin d'assurer la meilleure lisibilité entre les dotations et participations, la fiscalité propre à la collectivité, la fiscalité indirecte et les reversements par RLV.

1.1.1.1 Fiscalité communale (13,38M€) et fiscalité indirecte (1,2M€)

Ces recettes sont inscrites au sein des chapitres 73 et 74.

Fiscalité communale directe 13,38M€

La collectivité maintient ses taux d'imposition inchangés depuis 2014 conformément à son engagement.

	Taux proposés
Taxe Foncier Bâti	46.38 %
Taxe Foncier non Bâti	83.00 %

Comme vu l'an passé, le Taux de TFB reprend désormais le taux anciennement départemental + le taux communal. Il n'est plus nécessaire de voter le taux de taxe d'habitation.

Le produit des 3 taxes est noté en hausse de 3,4% par rapport au réalisé 2021, En effet, la reprise de l'inflation a un impact sur les recettes de fiscalité de la commune, puisque les bases servant au calcul de la fiscalité sont indexées sur l'inflation. Aussi, d'après la Direction Départementale des Finances Publiques, la hausse des bases devrait s'établir à +3,4%, générant ainsi une recette prévisionnelle supplémentaire d'environ 415 000€, avec un produit attendu d'environ 12,6M€ pour les 3 taxes.

Il faut ajouter au produit des 3 taxes un certain nombre de compensations versées par l'Etat, portant ainsi le poste « fiscalité communale directe » à hauteur de 13,38M€. Ce point sera confirmé à la réception de l'état de de fiscalité au printemps 2022.

En ce qui concerne la fiscalité indirecte 1,15M€

La fiscalité indirecte comprend les recettes de la taxe additionnelle aux droits de mutations, le fonds national de garantie individuelle de ressources, la taxe sur les pylônes électriques, la taxe sur l'électricité.

Les produits de fiscalité indirecte sont prévus en hausse par rapport au BP 2021 (+ 220 000 €) afin de se rapprocher du réalisé 2021. Cette hausse se concentre principalement sur les droits de mutation qui dépendent du dynamisme du marché immobilier local, désormais relancé. Ils sont donc intégrés à hauteur de 700 000 € dans le prévisionnel 2022.

La taxe sur l'électricité est aussi estimée en hausse de 20 000€ pour se rapprocher du réalisé 2021.

1.1.1.2 Transferts en provenance de RLV : 6,2M€

Ces recettes sont inscrites au chapitre 73.

Les transferts en provenance de RLV correspondent majoritairement à la restitution de taxe professionnelle initialement communale, déduite des charges/produits transférés à l'occasion de la création de l'EPCI Riom Communauté, devenu depuis Riom Limagne Volcans (RLV).

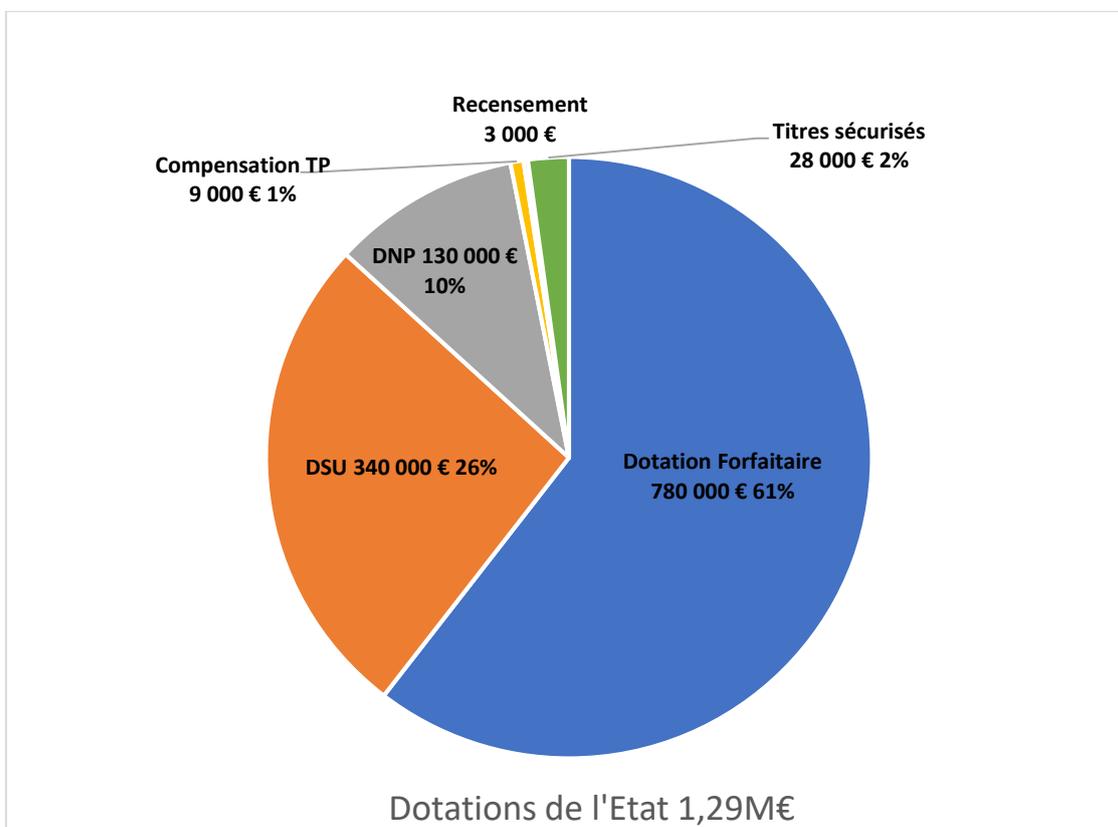
Cette restitution de taxe professionnelle (4,94M€) est complétée de la dotation de solidarité (1,26M€). Les transferts sont prévus stables sur 2022. Une étude sur le Pacte Financier et Fiscal entre RLV et ses communes membres est toutefois prévue. Il est donc trop tôt pour tirer une conclusion.

1.1.1.3 Dotations de l'Etat 1,29M€

Ces recettes sont inscrites au chapitre 73.

La dotation forfaitaire de l'Etat est attendue en baisse (-35 000€) pour atteindre 780 000€, conformément à la Loi de Finances 2022. Il en est de même pour la dotation nationale de péréquation (-17 000€). La dotation de solidarité urbaine, est quant à elle budgétée légèrement en hausse (+12 000€), là encore pour suivre la Loi de Finances 2022.

Outre ces dotations, la commune perçoit une dotation de compensation de la taxe professionnelle (9 000€), une dotation pour la tenue du recensement (3 000€) et une dotation pour la gestion des titres d'identité (28 000€).

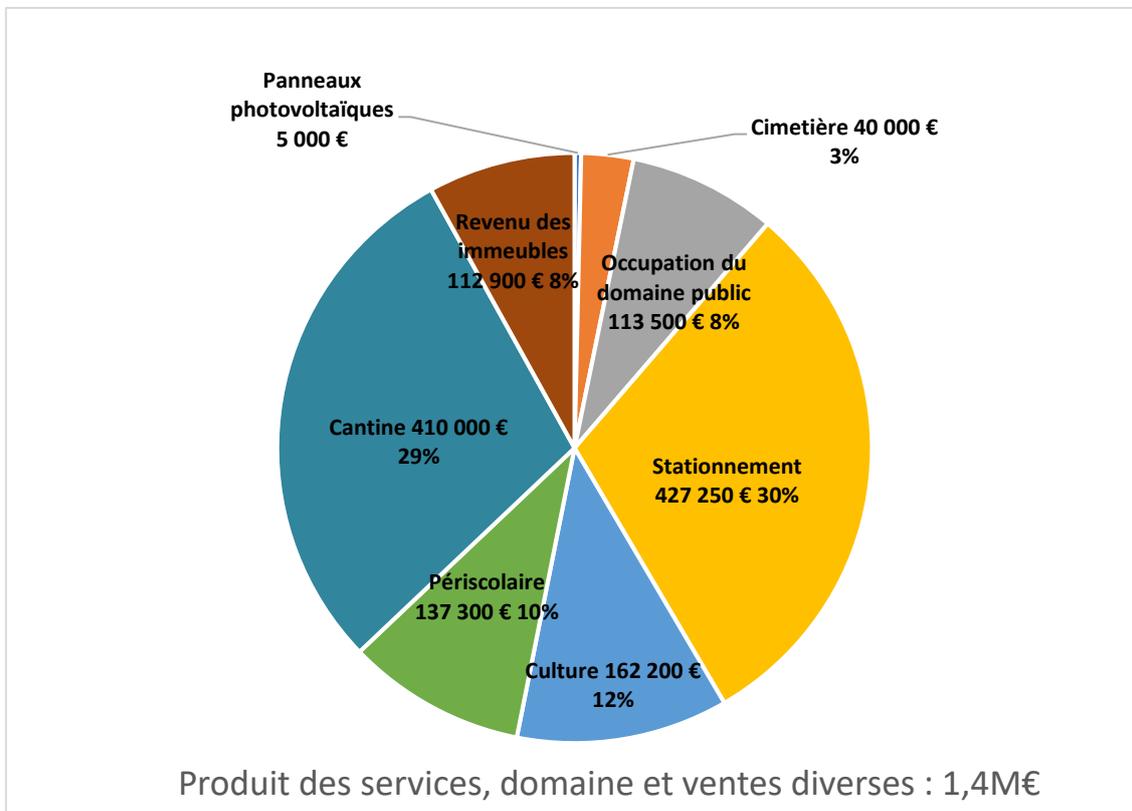


1.1.2 Produits des services, domaine et ventes diverses : 1.4M€

Cette rubrique correspond à une partie du chapitre 70 du BP + le chapitre 75 et s'établit à 1 408 600€ au BP2022. Ce poste regroupe les recettes d'exploitation des services (tarification du restaurant scolaire par exemple) et les redevances d'occupation du domaine communal.

Ce poste est prévu en hausse (+82 600€ soit +6.23%) afin de tenir compte de la reprise d'un rythme plus classique de tarification du stationnement.

Ce poste se décompose comme suit :



Le poste cantine regroupe les recettes des restaurants scolaire.

Le stationnement regroupe les redevances de stationnement et le forfait post stationnement.

Le « périscolaire » comprend les recettes de garderie périscolaire et d'accueil de loisir.

La poste culture regroupe les abonnements et cours dans les écoles d'art, ainsi que la billetterie des spectacles.

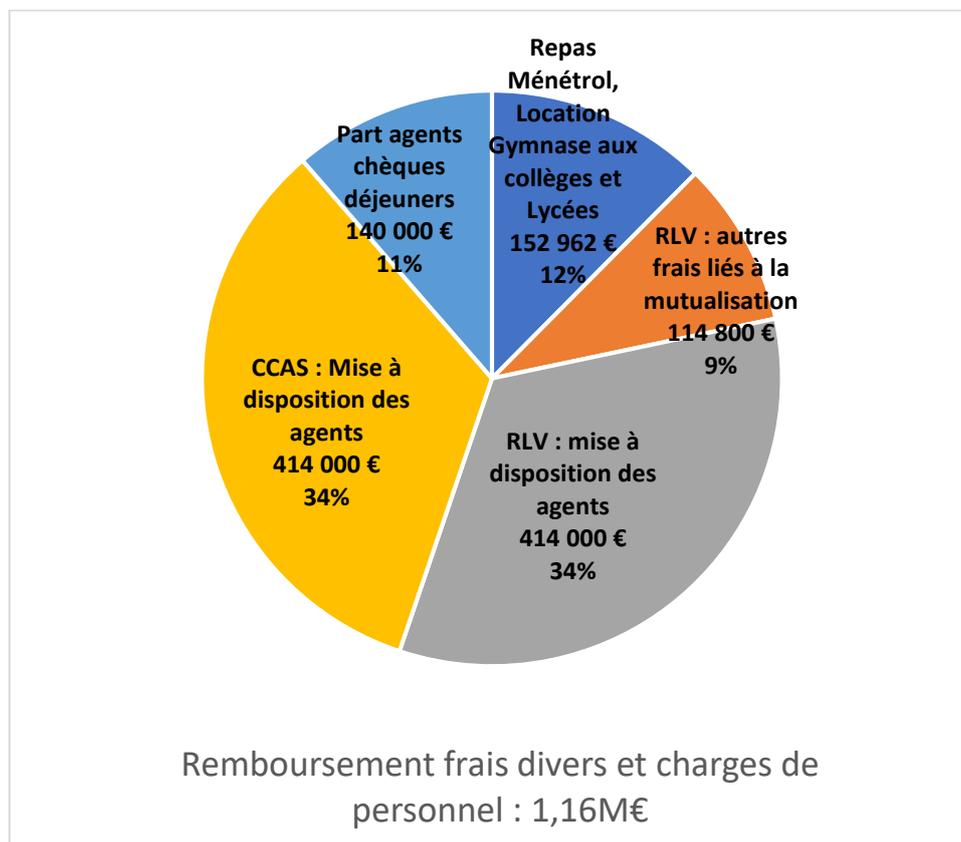
L'occupation du domaine public concerne notamment les droits de place, le marché, les permissions de voirie.

Les revenus des immeubles concernent la gestion du parc de salles, logements et parkings communaux.

1.1.3 Remboursement de frais divers et charges de personnel : 1.16M€

Continuons dans le détail du chapitre 70, avec le remboursement de frais divers et de charges de personnel.

(Il est à noter que ce chapitre se distingue comptablement du chapitre 013 « remboursement assurance personnel » lié principalement aux remboursements d'assurances, que nous verrons dans le paragraphe suivant).



Remboursement de charges de personnel

Cette rubrique regroupe :

- La part des chèques déjeuners financée par les agents
- La mise à disposition du personnel communal pour le CCAS (le CCAS ne dispose pas de personnel propre)
- La mise à disposition d'une partie du service des sports, du service des ressources humaines et d'une part des services techniques auprès de RLV
- Les autres frais liés à la mutualisation avec RLV (114 800 €) : achats de fournitures, utilisation matériel informatique...

Remboursement de frais divers

Cette rubrique regroupe :

- La facturation des repas préparés par la cuisine centrale de Riom à la commune de Ménétrol. Ce poste est estimé en baisse de 20 000€, compte tenu du fait que les repas ne sont plus fournis à la commune de Enval.
- La location des gymnases aux collèges et lycées
- Le service commun de production florale et le service de biens partagés d'entretien des terrains de sports
- La fourrière automobile

1.1.4 Remboursement Assurance Personnel et Décharges : 238 000 €

Cette rubrique correspond au chapitre 013 du Budget prévisionnel.

Ce poste regroupe le remboursement des indemnités journalières par les assurances souscrites par la collectivité ainsi que les décharges d'activité.

Il est prudemment revu à la baisse (-18 500€). Cette baisse est corrélée à la sinistralité au sein de la collectivité.

1.1.5 Subventions de fonctionnement et FCTVA

Ce poste de recettes est prévu en hausse de 80 822€ (+15,58%) pour s'établir à 599 735€. Ces éléments sont à retrouver au sein du chapitre 74 du Budget Prévisionnel.

La principale hausse provient du FCTVA de fonctionnement qui, avec 25 000€ d'augmentation, vient s'établir à 60 000€. Cette hausse est directement liée aux dépenses éligibles effectuées sur l'année 2021.

Ce poste de recettes est également composé des subventions de la caisse d'allocations familiales estimées à hauteur de 383 150 €. Ces subventions sont versées pour l'exercice des missions prestations périscolaires et accueil de loisirs au titre de l'année n-1.

Viennent ensuite les subventions versées par l'Etat, notamment le fonds d'amorçage des rythmes scolaires reconduit à hauteur de 50 000 € ou encore le fonds de soutien à l'apprentissage du personnel en situation de handicap.

La Région vient en soutien des Saisons Culturelles, reconnues « Scène Régionale » à hauteur de 35 000 €. Le Département participe traditionnellement aussi à cet effort en consacrant 10 000 € aux Saisons Culturelles et 15 000 € à l'Ecole municipale de musique.

1.1.6 Produits Exceptionnels et autres produits financiers 29 000 €

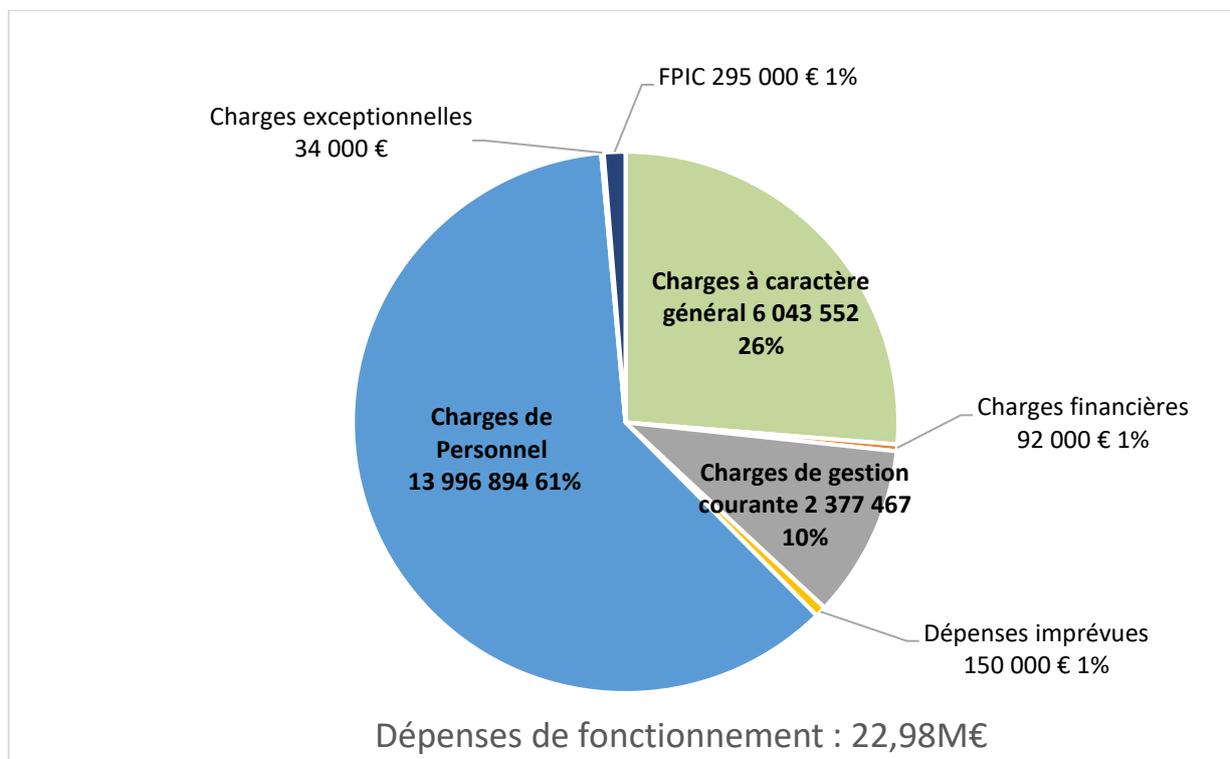
Cette rubrique correspond aux chapitres 76 et 77 du BP.

Ce poste apparait en baisse de 8 000€, afin de ne pas inscrire de subvention exceptionnelle. Si une subvention exceptionnelle devait être perçue, elle serait inscrite au budget lors d'une Décision Modificative.

1.2 Dépenses de fonctionnement : 22,98M€

Les dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité s'élèvent pour le budget primitif 2022 à 22,98M€ soit une augmentation de 1,58%

Les inscriptions se répartissent comme suit :



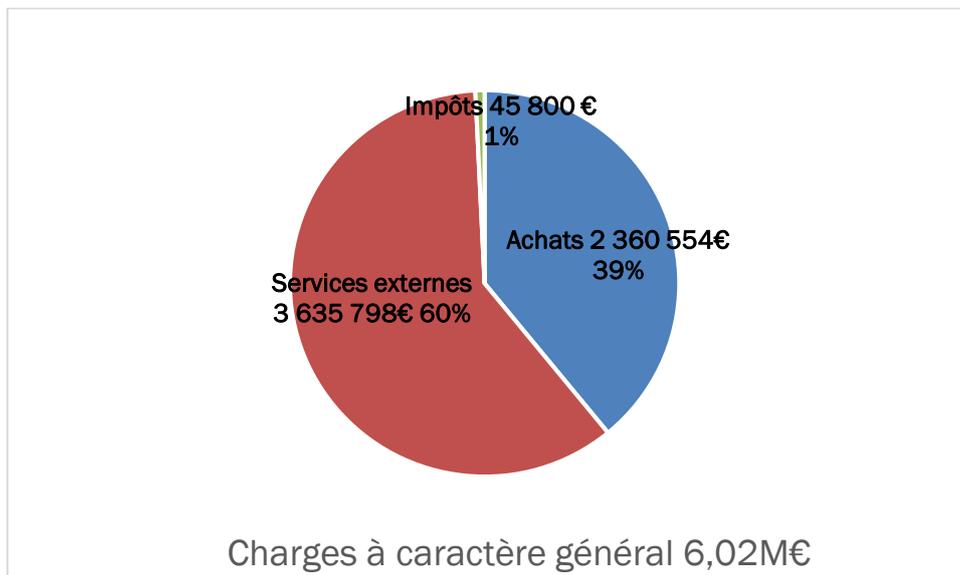
1.2.1 Charges à caractère général : 6,04 M€

Cette rubrique correspond au chapitre 011 du BP. Il est prévu en hausse de 360 000 € soit +6,29%. Ce poste constitue le cœur des dépenses quotidiennes de la collectivité.

La prévision de hausse est liée à quatre points :

- Premièrement au déménagement temporaire des élèves de l'école Pierre Brossolette pendant les travaux des toitures : la location des modulaires et le déménagement sont inscrits à hauteur de 190 000€.
- La hausse provient ensuite des coûts de l'énergie : + 80 000€ par rapport au BP 2022.
- D'autre part, les frais d'entretien des locaux sont en hausse de 66 000€ afin de tenir compte du réalisé 2021 et d'intégrer la poursuite de l'entretien du centre de vaccination.
- Enfin, deux études sont inscrites en dépenses de fonctionnement et non pas en dépenses d'investissement, car elles ne sont pas immédiatement suivies de travaux. Il s'agit de l'étude pour l'accompagnement des propriétaires du centre-ville pour les prochaines campagnes de ravalement de façade (60 000€) et de l'étude des bases de données sur la Taxe Locale de Publicité Extérieure (15 000€).

Les principaux éléments constitutifs de ce poste sont les suivants :



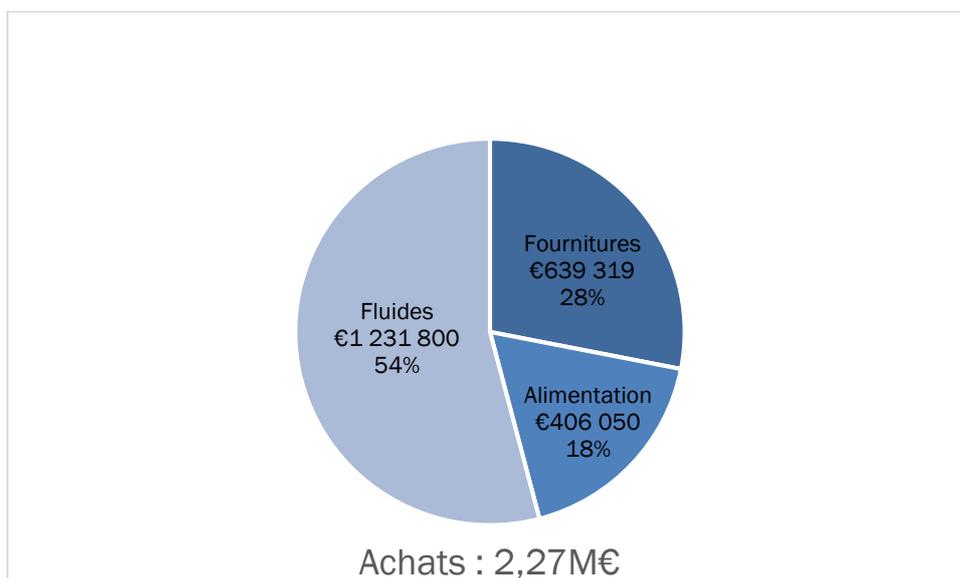
1.2.1.1 Achats : 2.27 M€

Ce poste connaît une hausse de 93 000€. Il comprend les postes Fluides, Fournitures et Alimentation. Cette variation se situe principalement sur le poste « énergie électricité » (+81 000 €) liée à une hausse du prix des fluides sur nos contrats 2022 concernant le gaz et l'électricité.

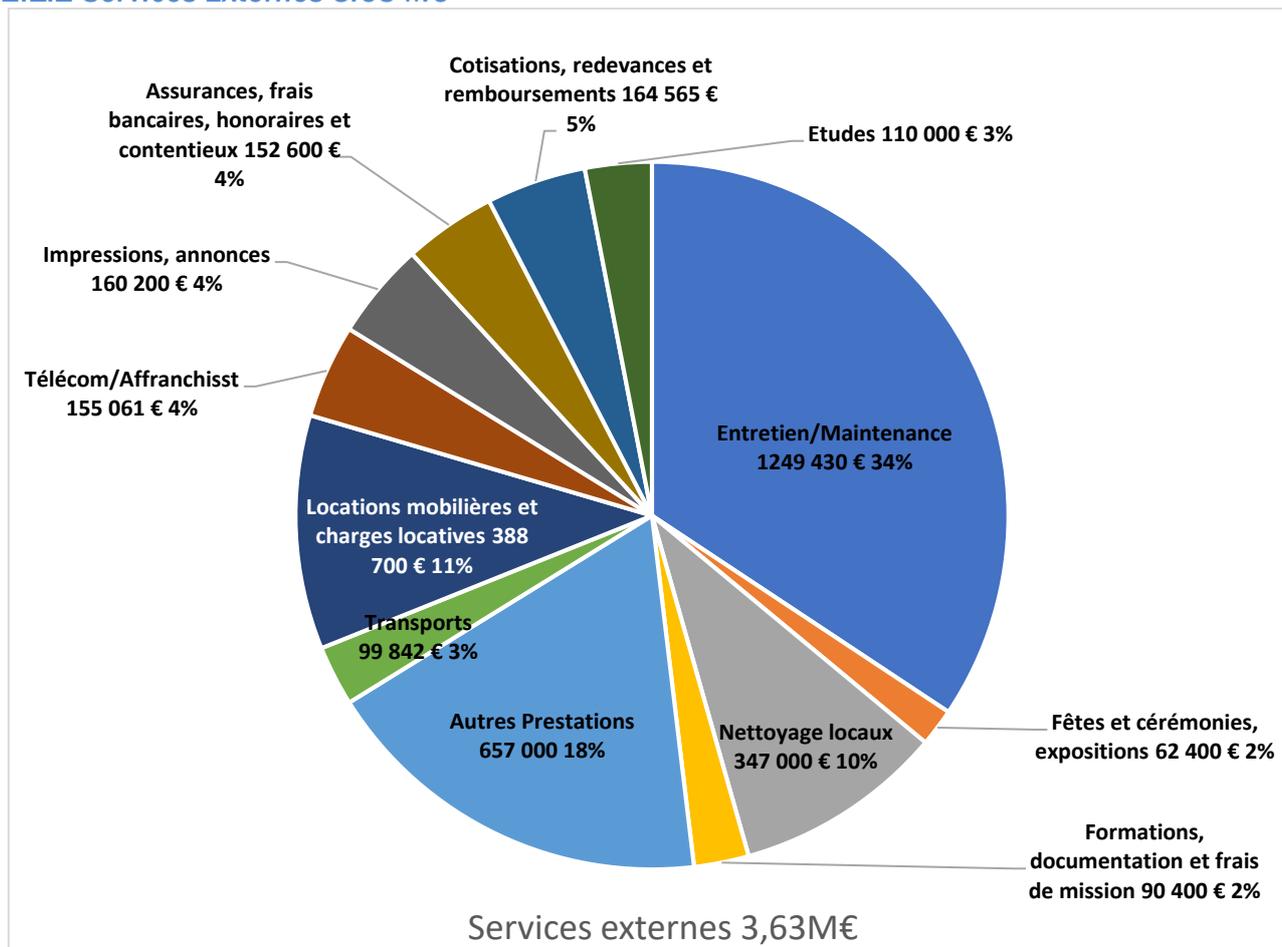
Pour la fourniture d'électricité, la commune adhère depuis le 1^{er} janvier 2021 au groupement de commande coordonné par le SIEG sous forme d'accord cadre au niveau du Département.

Pour la fourniture de gaz, la commune adhère depuis le 1^{er} janvier 2021 au groupement de commande coordonné par le Conseil départemental, là encore sous forme d'accord cadre.

La hausse est ensuite répartie notamment sur les vêtements de travail et sur le poste matière et fournitures.



1.2.1.2 Services Externes 3.63 M€



Ce poste connaît une augmentation de 260 000€ concentrée principalement sur le poste « nettoyage des locaux » (+66 000€) et intègre la poursuite de l'entretien du centre de vaccination.

Cette hausse est d'autre part concentrée sur le poste « locations mobilières », puisqu'il est nécessaire de louer des bâtiments modulaires afin d'accueillir les élèves de l'école Brossolette pendant les travaux de réfection des toitures en site occupé, pour un total de 130 000€.

Le poste études apparaît en forte hausse : en effet, deux études sont inscrites en dépenses de fonctionnement et non pas en dépenses d'investissement, car elles ne sont pas immédiatement suivies de travaux. Il s'agit de l'étude pour l'accompagnement des propriétaires du centre-ville pour les prochaines campagnes de ravalement de façade (60 000€) et de l'étude des bases de données sur la Taxe Locale de Publicité Extérieure (15 000€).

Les autres postes sont stables.

1.2.1.3 Impôts 45 800 €

Cette rubrique retrace principalement les taxes foncières dont la commune est redevable. La commune est en effet redevable de cette taxe pour les propriétés non affectées à des services publics ou affectées à des services non exonérés tels que la Halle, la supérette du Couriat et le centre aéré de Loubeyrat.

Ce poste est prévu à hauteur de 45 800 € pour 2022.

1.2.2 Charges de personnel : 13.9 M€

Cette rubrique correspond au chapitre 012 du BP.

Les charges de personnel connaissent une variation de prévision de l'ordre de +1.21 % entre le BP 2021 et le budget prévisionnel 2022. Une partie de cette augmentation s'explique par les décisions réglementaires qui s'imposent à la collectivité.

La prévision budgétaire 2022 prend en compte toutes les variations décidées en 2021 et reportées sur une année complète ainsi que les impondérables d'ores et déjà identifiés. Evolutions 2021-2022 liées à la réglementation :

- Augmentation du SMIC avec une première augmentation au 1er octobre 2021 suivie d'une autre au 1er janvier 2022 passant de 10.25 € à 10.57 € (soit + 48.42 € brut mensuels en un an) ;
- Augmentation de l'indice minimal de la FPT passant de 332 à 343 (+11 points) ;
- Revalorisation des grilles indiciaires des agents de catégorie C (soit la majorité des effectifs),
- Reclassement de certains cadres d'emplois de la filière médico-sociale et du corps des conservateurs du patrimoine.

Ces prévisions tiennent compte du glissement vieillesse technicité (Gvt) à savoir les avancements d'échelon, de grade, promotions internes et autres réussites aux concours et pour d'éventuelles ruptures conventionnelles.

Par ailleurs, il convient de noter certaines évolutions décidées par l'autorité territoriale en lien avec ses engagements de début de mandat, à savoir :

- Réorganisation du service de Police Municipale avec la création de deux postes de policiers municipaux et une revalorisation de leur régime indemnitaire pour accompagner la progression des missions de ce service ;
- Création d'un poste de responsable affaires juridiques et patrimoniales pour accompagner la mise en œuvre d'une gestion dynamique du patrimoine communal ;
- Renforcement des services techniques avec notamment la création d'un poste d'agent espaces verts pour faire face à la multiplication des sites à entretenir dans un contexte de suppression du phytosanitaire ;
- Structuration du service communication avec un poste de technicien communication et d'un apprenti supplémentaire.

Il convient également de noter que la collectivité prévoit des crédits pour poursuivre le volet RH de sa politique jeunesse en matière d'accueil de stagiaires, apprentis et contrat de projet sur cette période compliquée pour les jeunes.

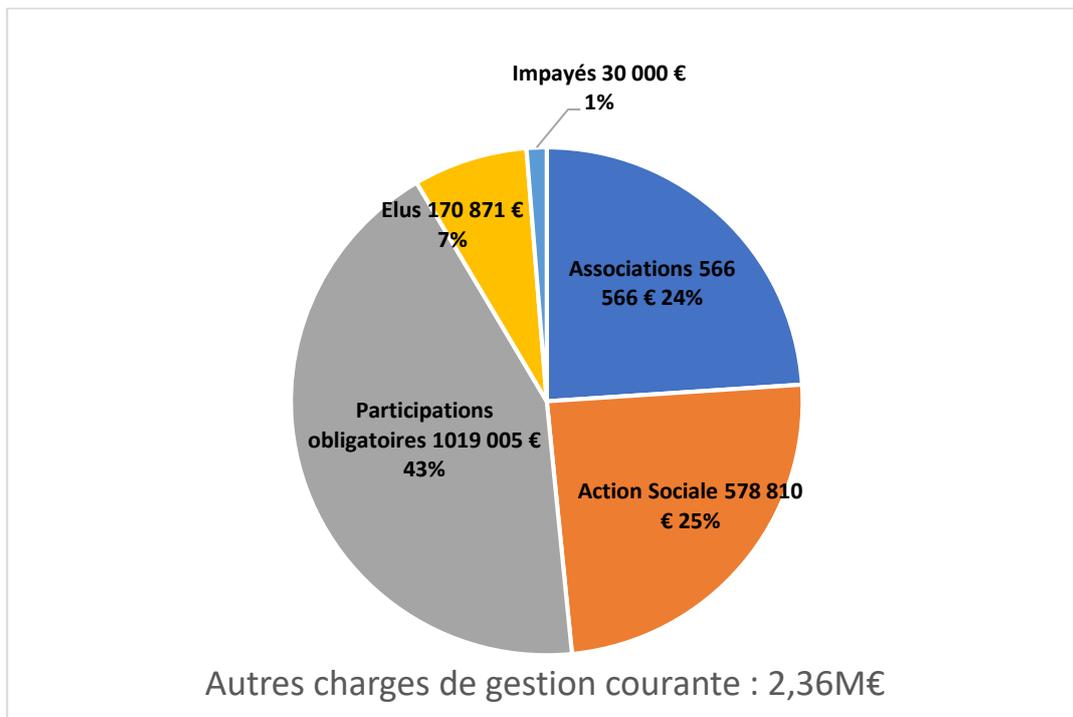
Enfin, ces prévisions s'appuient sur une logique de stabilité de l'absentéisme au sein de la commune de Riom. En effet, sur ces dernières années, les chiffres de l'absentéisme de la Commune de Riom sont stables et en dessous des moyennes nationales.

Ainsi, en 2020, la maladie ordinaire et les accidents du travail représentent 3.21% d'absentéisme soit 12,13 jours en moyenne pour un fonctionnaire (contre une moyenne de 19,5 jours pour les communes de notre strate – données issues du rapport FNCDG de 2017). Le taux d'absentéisme médical (tout type d'arrêt maladie confondu) des agents permanents s'établit en 2020 à 8.11% contre 8.29% pour les communes de même strate.

1.2.3 Autres charges de gestion courante : 2.36 M€

Cette rubrique correspond au chapitre 65 du BP et correspond notamment aux subventions aux associations, aux participations SDIS et OGEC et au partenariat avec le CCAS.

Ce poste apparaît stable entre le BP21 et le BP22.



1.2.3.1 Participations obligatoires : 1,01M€

Ce poste est estimé à hauteur de 1,03M€ pour l'année 2021. Il est constitué principalement de la contribution au SDIS (658 000€ pour 2022, qui représente à elle seule 65 % de ce poste) et de la participation OGEC (budgétée à 290 000€, le calcul devra ensuite être affiné à l'appui du Compte Administratif 2021).

1.2.3.2 Associations 566 940 €

Ce poste valorise le soutien financier de la commune aux associations. Il apparaît en diminution de 25 000€ par rapport aux inscriptions 2021 après les DM 1 et 2.

Cette évolution est liée à la diminution de la subvention à l'ARJ (- 20 000€) dont le périmètre d'action a été revu. 2021 avait également vu l'inscription d'une subvention exceptionnelle de 10 000€ pour le Secours Catholique. Le fonds d'initiative cœur de ville est quant à lui maintenu à hauteur de 10 000€, et la subvention au Comité de Jumelage est de nouveau inscrite à hauteur de 6485€.

Afin de mesurer l'importance de l'effort de la collectivité en direction des associations, il est à noter qu'aux subventions directes s'ajoutent les prestations en nature en provenance de la collectivité, dont les associations bénéficient au quotidien : mise à disposition de locaux, prise en charge des fluides, prêts de matériels et prestations diverses.

1.2.3.3 Action Sociale : 578 809 €

Ce poste de dépense recouvre :

- ✓ la subvention d'équilibre de 150 000€, allouée au CCAS et stable de BP21 à BP22. Cette subvention est destinée à équilibrer les comptes du CCAS, et prévue sur la base d'un fonctionnement hors contexte sanitaire (les non dépenses liées aux éventuelles annulations d'animations pouvant ainsi être réorientées vers des besoins liés à la crise si nécessaire).
- ✓ Ce poste intègre également la traduction financière des coûts de fonctionnement du CCAS pris en charge par la commune à hauteur de 428 000€. Ce chiffre devra être affiné à l'appui d'un calcul de coût.

1.2.4 Charges financières : 92 000 €

Les charges financières se retrouvent au chapitre 66 du BP.

Les intérêts 2020 de la dette contractée par la commune sont en baisse (-25 000 €) pour s'établir à 50 000€ compte tenu de l'évolution favorable du profil de taux des emprunts de la collectivité et du faible endettement de la collectivité.

En effet les emprunts anciens aux taux fixes les plus défavorables continuent de s'éteindre, tandis que les emprunts à taux variables et les nouveaux à taux fixes bénéficient du contexte financier favorable.

Pour rappel, le remboursement du capital de l'emprunt apparaît en section d'investissement.

En sus des intérêts de la dette en cours, il est prévu le remboursement d'une nouvelle annuité correspondant à l'emprunt d'équilibre qui serait sollicité à mi-année.

Sur la base d'un taux d'intérêt à 1,3%, les intérêts de cette nouvelle annuité s'élèveraient à environ 45 000€.

1.2.5 Charges exceptionnelles : 34 000 €

Il s'agit du chapitre 67 au BP.

Ce poste est reconduit de façon stable. Ce chapitre comprend par exemple les remboursements de trop perçus de charges à des locataires, ou bien au besoin les indemnisations liées à des protocoles transactionnels.

1.2.6 Atténuation de produits : 295 000 €

Il s'agit du chapitre 014 au BP.

Ce poste est prévu en hausse de 15 000€

Ce chapitre concerne principalement le FPIC, Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales, prévu en augmentation pour 2022 (+40 000€). En effet, l'examen de la Loi de Finances 2022 prévoit l'augmentation de la péréquation à l'échelle nationale.

Il s'agit également des dégrèvements de taxe d'habitation concernant les logements vacants (5 000 €, en baisse de 15 000€ par rapport à 2021), en lien avec le réalisé.

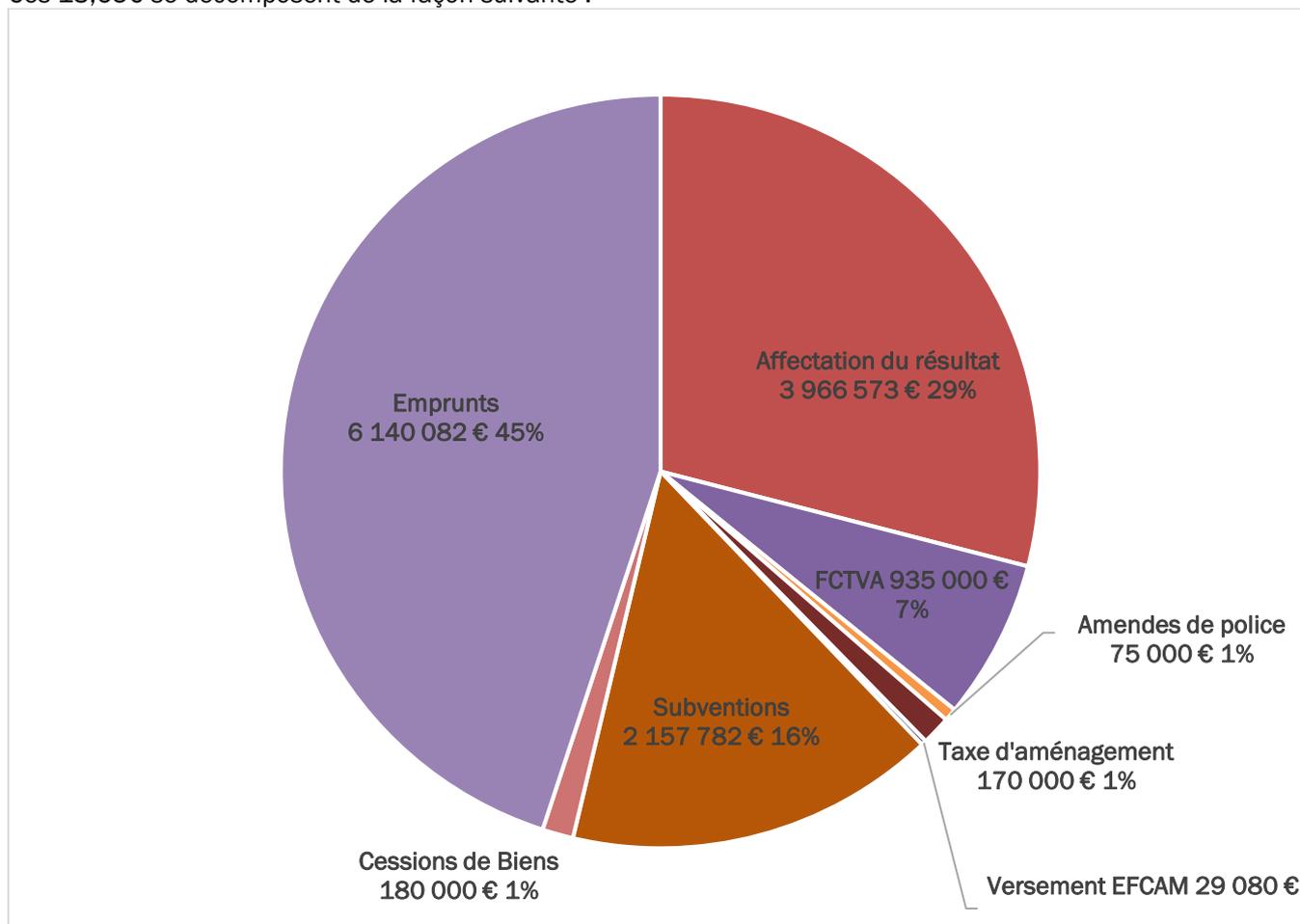
2. Section d'investissement

2.1 Recettes d'investissement 13,65 M€

La commune entame un nouveau cycle d'investissement et hors opérations d'ordre, la section d'investissement propose les recettes réelles suivantes :

	Inscriptions Nouvelles	Restes à réaliser	Total
Recettes	13 319 649€	333 866,8€	13 653 516€

Ces 13,65€ se décomposent de la façon suivante :



2.1.1 Affectation Résultats : 3,9 M€

Cette rubrique correspond au chapitre 1068 du BP

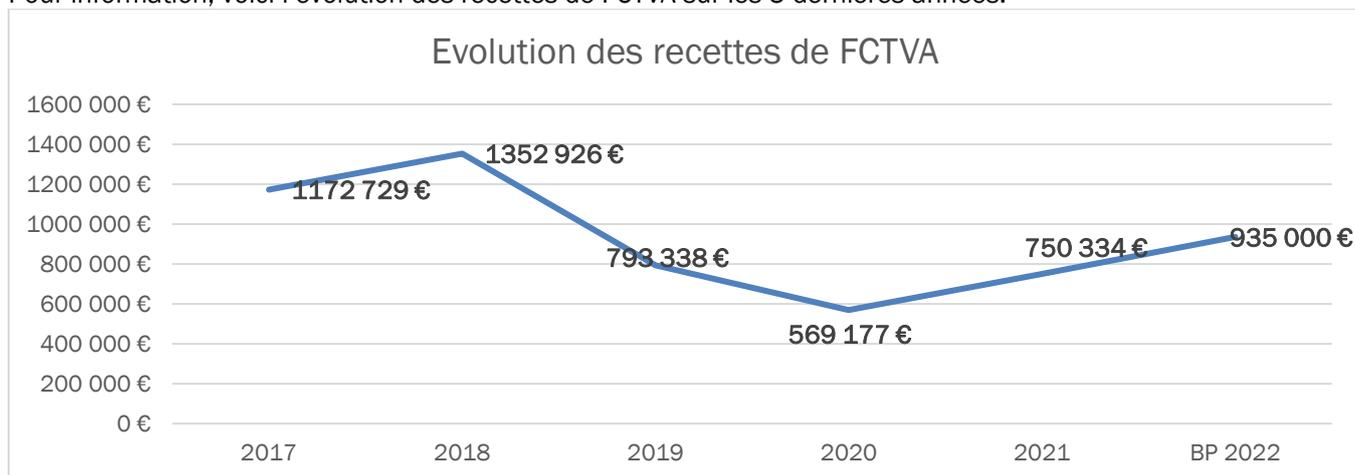
Nous retrouvons ici les 3 966 573€ proposés lors de la délibération d'affectation anticipée du résultat 2021.

Issue de l'excédent de fonctionnement, cette somme est de loin la principale source de financement des investissements communaux, preuve s'il en est de l'impossibilité de dissocier maîtrise des dépenses de fonctionnement et capacité à investir.

2.1.2 FCTVA : 935 000 €

Le FCTVA 2022, mécaniquement généré par le volume de notre investissement de l'année 2021, se montera à 935 000 €. Il correspond à un reversement à la commune par l'Etat de 16,404% des dépenses d'investissement éligibles lors de l'année n-1. Logiquement, les dépenses en investissement sur 2021 étant plus importantes que sur année 2020, la recette de FCTVA augmente.

Pour information, voici l'évolution des recettes de FCTVA sur les 5 dernières années.



A noter que le versement du FCTVA est désormais automatisé sur la base du Compte de Gestion. La commune n'a dès lors plus besoin de fournir des états et des justificatifs en Préfecture.

2.1.3 Subventions d'Investissement 2,15M€

Cette rubrique se retrouve au chapitre 13 du BP

Elle comprend 1 823 915€ d'inscriptions nouvelles et 333 866.80€ de reports

Par prudence et sincérité, les subventions ne sont inscrites au budget que lors de la réception de l'arrêté de notification ou du courrier d'attribution.

Ainsi, des demandes de subventions ont été déposées pour des projets mais n'apparaissent pas dans le budget primitif puisque les dossiers sont encore en cours d'instruction.

Certaines subventions, même attribuées, ne sont pas inscrites en totalité : en effet, pour des projets au long cours, les subventions sont débloquées de façon progressive, aussi il est proposé une inscription sur plusieurs années.

Les principales subventions inscrites au budget pour cette année et les partenaires financiers de la Commune sont les suivantes :

Projet	Inscriptions nouvelles 2022
Conseil régional création d'une salle de musculation Maison Rugby	100 000€
Conseil régional création d'un terrain de football Parc du Cerey	200 000€ (totalité de la subvention)
Conseil Départemental FIC création d'un terrain de football Parc du Cerey	60 000€ (totalité de la subvention)
Conseil Départemental FIC restructuration groupe scolaire Jean Rostand	215 000€ (50% de la subvention attribuée)
DSIL restructuration groupe scolaire Jean Rostand	90 000€ (30% de la subvention attribuée)
DSIL toitures groupe scolaire Pierre Brossolette	277 506€
Fonds national mobilités actives Voie verte RD2029 (seconde phase)	506 100€ (totalité de la subvention attribuée)

2.1.4 Taxe d'aménagement : 170 000 €

La taxe d'aménagement se retrouve au chapitre 10 du BP.

La taxe d'aménagement est prévue stable par rapport à la prévision 2021, compte-tenu des programmes d'aménagement en cours. La taxe d'aménagement dépend du rythme de sorties de nouveaux programmes, et est donc fortement liée au dynamisme du marché de la construction neuve. Elle est complexe à anticiper, aussi il est proposé une stabilité dans la prévision budgétaire.

2.1.5 Cessions : 180 000 €

Cette rubrique correspond au chapitre 024 du BP.

Dans le cadre de la gestion dynamique du patrimoine en cours de mise en place, un premier cycle de cessions a été réalisé. A la phase d'élaboration du budget primitif, les dossiers correspondant au cycle suivant de cessions sont insuffisamment avancés pour permettre d'identifier un calendrier de signature des actes notariés et de perception des recettes correspondantes. A titre prudentiel, il convient donc d'inscrire 180 000 € dans l'attente de pouvoir présenter les nouveaux dossiers de cession au Conseil municipal.

2.1.6 Amendes de police : 75 000 €

Cette rubrique se retrouve au chapitre 13 du BP

L'Etat rétrocède aux communes et à leurs groupements le produit des amendes de police relatives à la circulation routière dressées sur leur territoire qu'il a effectivement recouvré (article L2334-24 du CGCT).

La répartition du produit des amendes est proportionnelle au nombre de contraventions dressées l'année précédente sur le territoire de chaque commune ou groupement.

Pour l'année 2022, il est proposé d'inscrire de manière prudentielle une somme proche de ce que la commune a effectivement perçu en 2021 même si l'année de référence de cette dernière (2020) avait été fortement marquée par la baisse de circulation due aux confinements. Le développement du télétravail peut avoir un impact qu'il n'est pas possible d'identifier à ce stade.

2.1.7 Emprunt : 6,14M€

L'emprunt d'équilibre s'inscrit au chapitre 16 du BP

Une fois toutes les recettes d'investissement comptabilisées, il est nécessaire d'équilibrer le budget prévisionnel au travers d'un emprunt.

Aussi, pour l'année 2022, l'emprunt d'équilibre est proposé à hauteur de 6,14M€.

Inscrire un emprunt d'équilibre ne signifie toutefois pas sa validation automatique. L'opportunité du montant exact sera réévaluée en cours d'année, selon notamment le niveau de trésorerie de la collectivité.

2.2 Dépenses d'investissement : 16,1 M€

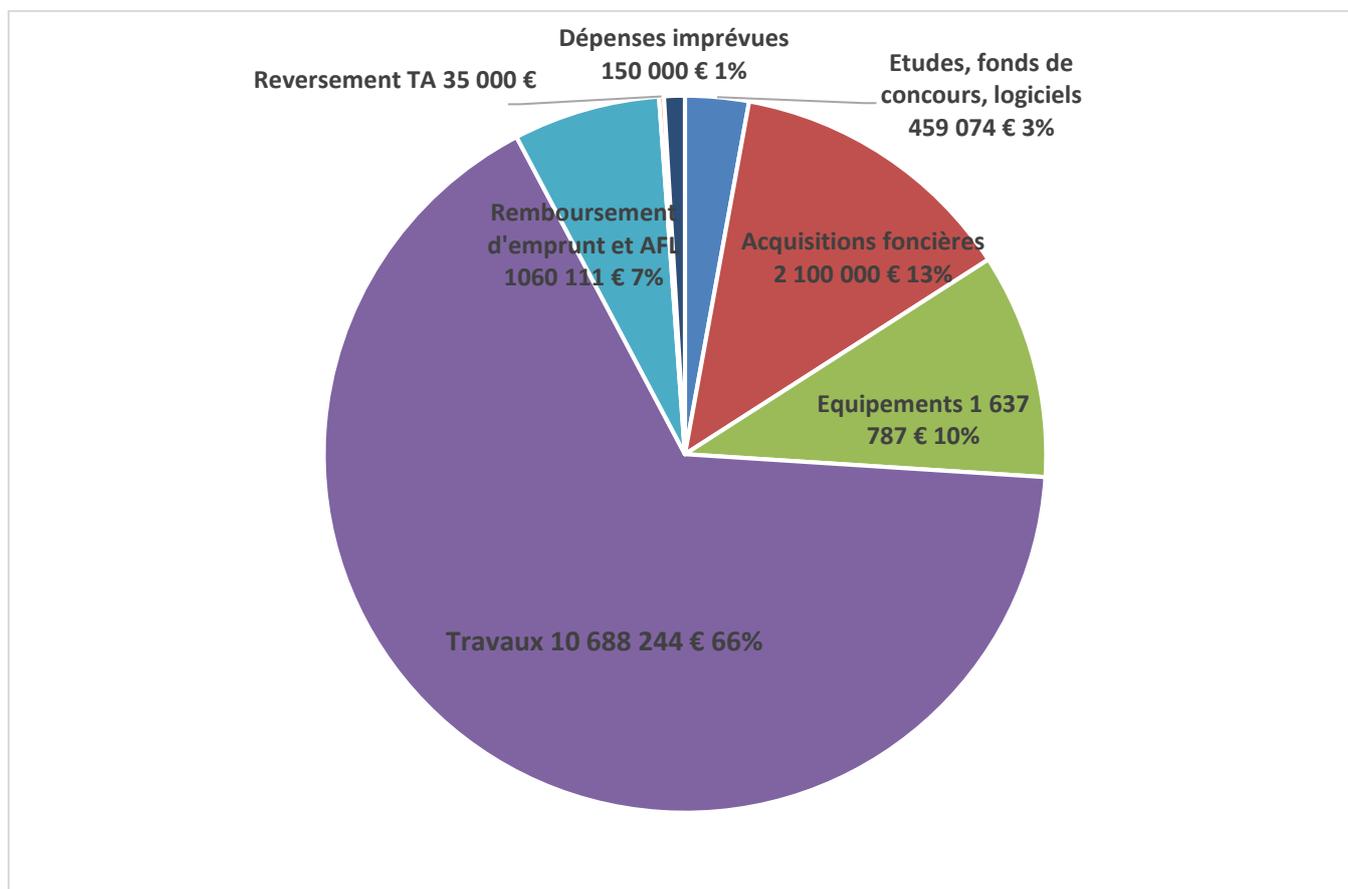
2022 s'annonce comme une année de transition comportant la fin de projets issus du précédent cycle d'investissements et ceux issus du PPI de ce nouveau mandat.

Les dépenses d'investissement intègrent de très gros projets en phase travaux en 2022 ainsi qu'un prévisionnel important en acquisitions foncières.

Hors opérations d'ordre, la section d'investissement propose l'inscription des dépenses réelles suivantes :

	Inscriptions Nouvelles	Restes à réaliser	Total
Dépenses	14 719 415.75€	1 235 885.28€	16 130 216.28€

Ces 16,1 M€ se répartissent de la manière suivante :



2.2.1 Travaux : 10.68M€

Cette rubrique correspond au chapitre 23 du Budget. 778 244,16€ sont issus de reports de l'année 2021.

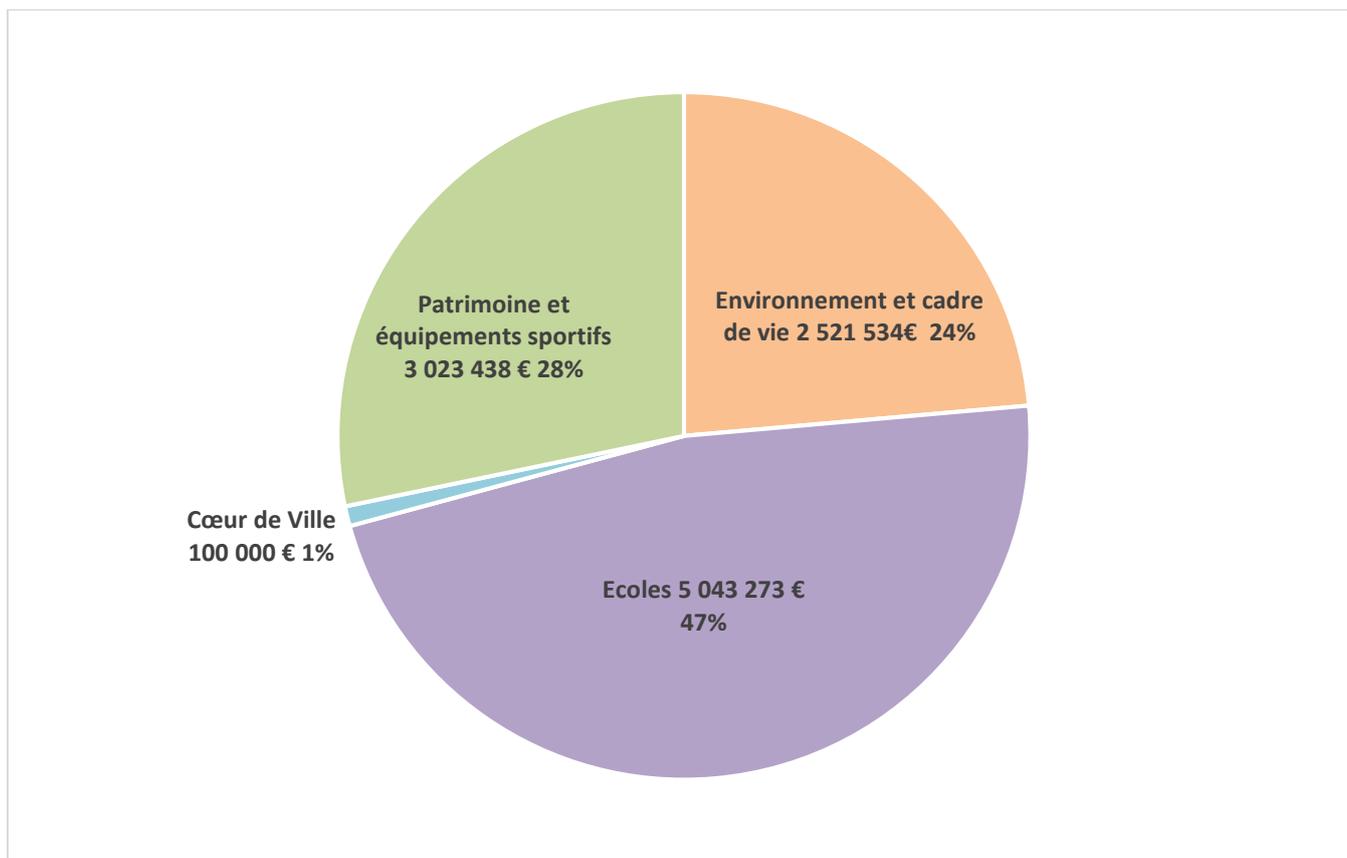
A compter de cette année 2022, le choix est fait d'une présentation suivant les 4 thématiques inscrites au Plan Pluriannuel d'Investissement et reprises dans le Rapport d'Orientations Budgétaires 2022.

Lors de la présentation du ROB, les travaux, équipements, études et fonds de concours avaient été fusionnés dans chaque thématique. Pour la présentation du BP2022, ces éléments sont dissociés.

Cette année se traduit par la phase travaux de 5 gros projets qui représentent à eux-seuls la majorité de l'enveloppe soit 8M€

- 2^e année des travaux de création d'un parc urbain linéaire sur la RD 2029,
- principale phase de démolition / gros œuvre de la rénovation du groupe scolaire Jean Rostand,

- la création / rénovation des deux terrains de sport de Cerey,
- la finalisation des travaux de la Tour de l'Horloge,
- le remplacement de la toiture Brossolette élémentaire, deux années en une.



2.2.1.1 Travaux : thématique Environnement et cadre de vie : 2,5M€

Ces investissements incluent 337 533€ de reports.

La commune poursuit ses investissements dans le cadre de la démarche « Riom fait sa transition ». Celle-ci imprègne l'ensemble des interventions, mais elle est néanmoins particulièrement prégnante dans l'aménagement d'un parc urbain à l'entrée sud de la ville (suite des travaux à hauteur de 1.13M€ + 152 000€ de reports). Pour information, 1,8M€ ont été dépensés en 2021. Pour mémoire, ce projet intègre des remplois sur site des rabotages, des matériaux recyclés, des éclairages par détection et la plantation de plus de 300 arbres. Le tout pour un montant au mètre linéaire inférieur à la moyenne de nos programmes habituels.

De même pour l'éclairage public, avec un chiffrage à hauteur de 250 000€. Ce domaine traditionnel d'investissement, qui permet chaque année le remplacement des lampes par des Led, se double depuis 2021 de tests d'autres technologies d'avenir. Il s'agit de poursuivre la création de systèmes d'éclairage programmables à distance et déployés sur les installations sportives, identifiées comme les installations les plus consommatrices. Un premier test de système intelligent sera effectué sur la RD2029 afin d'éclairer au plus juste du besoin identifié.

Par ailleurs, l'enveloppe des grosses réparations de voiries incluant l'étude systématique des pistes cyclables et de sécurisation des écoles depuis l'espace public, est maintenue en inscription à 265 000€.

Il est prévu des travaux sur les voiries suivantes : Rue St Yvoine, Parking place J. Moron, Rue A. Gourbeyre (Réfection du trottoir côté pair), Trottoir face au parvis de la gare, Route d'Orléans, Marais Cambrai.

La Commune ambitionne également de mettre en œuvre un chantier de rénovation/extension des jardins familiaux pour 110 000 € au second semestre, les études et travaux de reprofilage du cours d'eau de l'Ambène au droit de l'hôpital pour 54 000€, et le programme d'extension du parc de Cerey vers le sud en direction du centre-ville pour 45 000€ (phase étude).

Enfin, les programmes d'aménagement de voirie et d'espaces publics/ espaces verts se poursuivront :

-PUP Pré du Moulin : 280 000€.

-Fin de l'opération Rue de Dunkerque pour 40 000€ en reports.

- Fin des travaux impasse Rue du Creux pour 62 000€ en reports.
- AFU des Martres : 100 000€ en reports.

2.2.1.2 Travaux : thématique Ecoles : 5M€

Restructuration complète du groupe scolaire Jean Rostand : 4M€ (montant total de l'opération 8,5M€TTC incluant les travaux, les études, les indemnités, la maîtrise d'œuvre, les équipements et les aménagements de abords)
Pour ce groupe scolaire, le choix a été fait de restructurer intégralement le bâtiment plutôt que d'en construire un nouveau. La rénovation permet des économies d'énergies. C'est aussi l'occasion de rendre le groupe scolaire totalement accessible et d'intégrer les espaces de l'ancienne cuisine centrale, de l'IEN et de la médecine scolaire aux locaux de l'école.

Rénovation des toitures du groupe scolaire Pierre Brossolette : 525 000€ + 140 000€ en reports. L'objectif étant de resserrer la durée de l'opération sur deux années au lieu de 3.

Résorption des dysfonctionnements de la cuisine centrale (dysfonctionnement de la hotte d'aspiration, du groupe froid à eau glacée et des fours, problématiques liées à la ventilation) : 150 000€

Diverses réparations du patrimoine bâti scolaire et création d'un self au sein de l'école Maurice Genest : 25 000€.

2.2.1.3 Travaux : thématique Cœur de Ville : 100 000€

Les avancées du programme « Action Cœur de ville » ne se traduisent pas encore dans les finances de la collectivité. Pour autant sont prévus :

- Quartier des Tanneries : une enveloppe destinée à la fois à l'indemnisation des cabinets non retenus à l'issue de l'appels à projets lancé en Octobre 2021 pour la rénovation de l'îlot Grenier ainsi qu'à la réalisation des diagnostics nécessaires pour compléter la connaissance du site, et la préparation de la maîtrise d'œuvre sur la place Félix Pérol.
- Centre de détention : les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 20 pour l'étude de faisabilité en cours, ainsi que l'acquisition du Centre de Détention au chapitre 21.
- Les fonds de concours à RLV pour la contribution à l'étude relative au stationnement, également en cours (75 000€ au chapitre 20).

2.2.1.4 Travaux : thématique Patrimoine et équipements sportifs : 2,9M€ dont 100 000€ de reports

Les programmes sur les Monuments historiques sont appelés à se poursuivre :

- Finalisation de la rénovation de la Tour de l'Horloge intérieur et extérieur : 250 000€
- Suite de la Maîtrise d'œuvre pour la rénovation intérieure de la basilique Notre Dame du Marthuret: 100 000€.
- Suite de la Maîtrise d'œuvre pour la mise aux normes électrique de la basilique St Amable : 15 000€, dès retour de la DRAC sur les premiers envois + 33 000€ de reports

La mise en accessibilité des équipements publics se poursuit : outre la restructuration complète du groupe scolaire Jean Rostand, et l'accessibilité au cimetière (90 000€), la poursuite de l'Agenda d'Accessibilité Programmée ADAP nécessite une inscription prévisionnelle de 40 000 € (dont 10 000€ en reports).

Une enveloppe de réparation du patrimoine bâti est fixée à 100 000€, répartie entre plusieurs pôles de directions. Les réalisations de cette enveloppe sont appelées à suivre principalement les premières préconisations du Schéma Directeur Immobilier et Energétique (SDIE) : il s'agit d'un travail répondant à un appel à projet de l'ADEME permettant d'appréhender l'ensemble du patrimoine bâti de la collectivité avec une vision multifacettes. Cet outil doit permettre d'exploiter de nombreuses données quantitatives et qualitatives et d'établir différentes trajectoires de gestion.

2022 : première tranche de panneaux photovoltaïques 23 000€

Programme et Maîtrise d'œuvre pour la relocalisation du Centre Technique Municipal : 60 000€

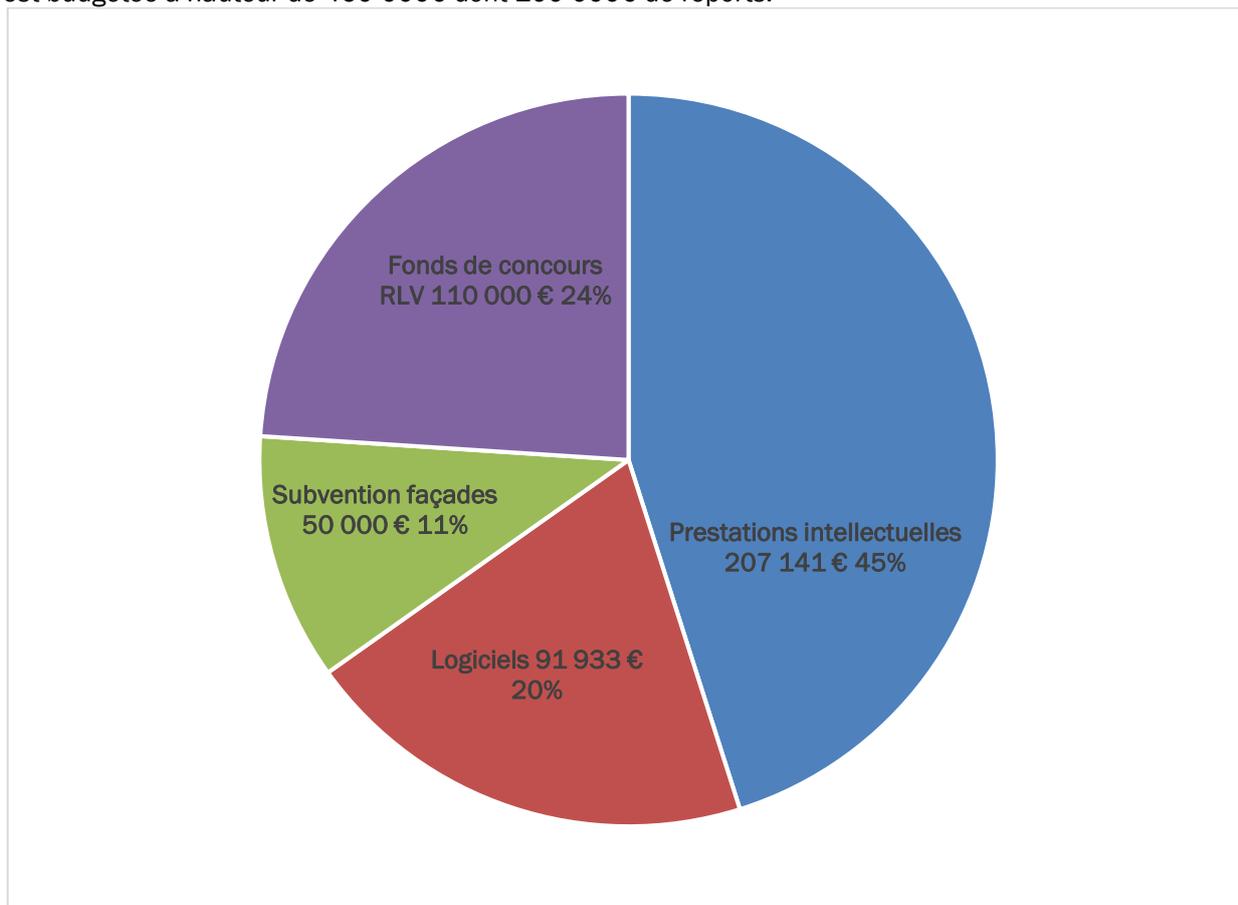
Enfin, les équipements sportifs :

- Terrains de sports de Cerey : création d'un terrain synthétique, rénovation du terrain d'honneur et éclairage pour 1,9M€ soit la totalité des travaux.
- Construction d'une salle de récupération/musculation à La Varenne (travaux 2022-2023) : 400 000€ en 2022.
- Etude de faisabilité et programmation relative à la restructuration du Gymnase Chabert : 50 000€.

2.2.2 Etudes, fonds de concours et logiciels : 460 000 €

Cette rubrique se retrouve dans les chapitres 20 et 204 du Budget Communal.

Elle est budgétée à hauteur de 460 000€ dont 100 000€ de reports.



Différentes **prestations intellectuelles, dont certaines déjà signalées précédemment, en accompagnements spécifiques, techniques et juridiques des principaux projets** sont prévues pour l'année 2022 :

SDIE ciblé gymnase de l'amitié 30 000€

AMO Etude pré opérationnelle écoquartier 30 000€

Diagnostic vannes des boules 10 000€

Schéma directeur incendie 40 000€

En report, étude de programmation centre de détention pour 100 000€

Les fonds de concours à RLV permettent de participer, aux côtés de l'agglomération, aux projets qu'elle porte et qui présentent un intérêt communal avéré. Pour l'année 2022, ces fonds de concours regroupent : les études de stationnement (35 000€) et trois opérations de travaux d'eaux pluviales (75 000 €).

Comme chaque année, la campagne de **rénovation des façades** prévoit 50 000 € afin d'encourager le plan de renouvellement et de mise en valeur du cœur de ville.

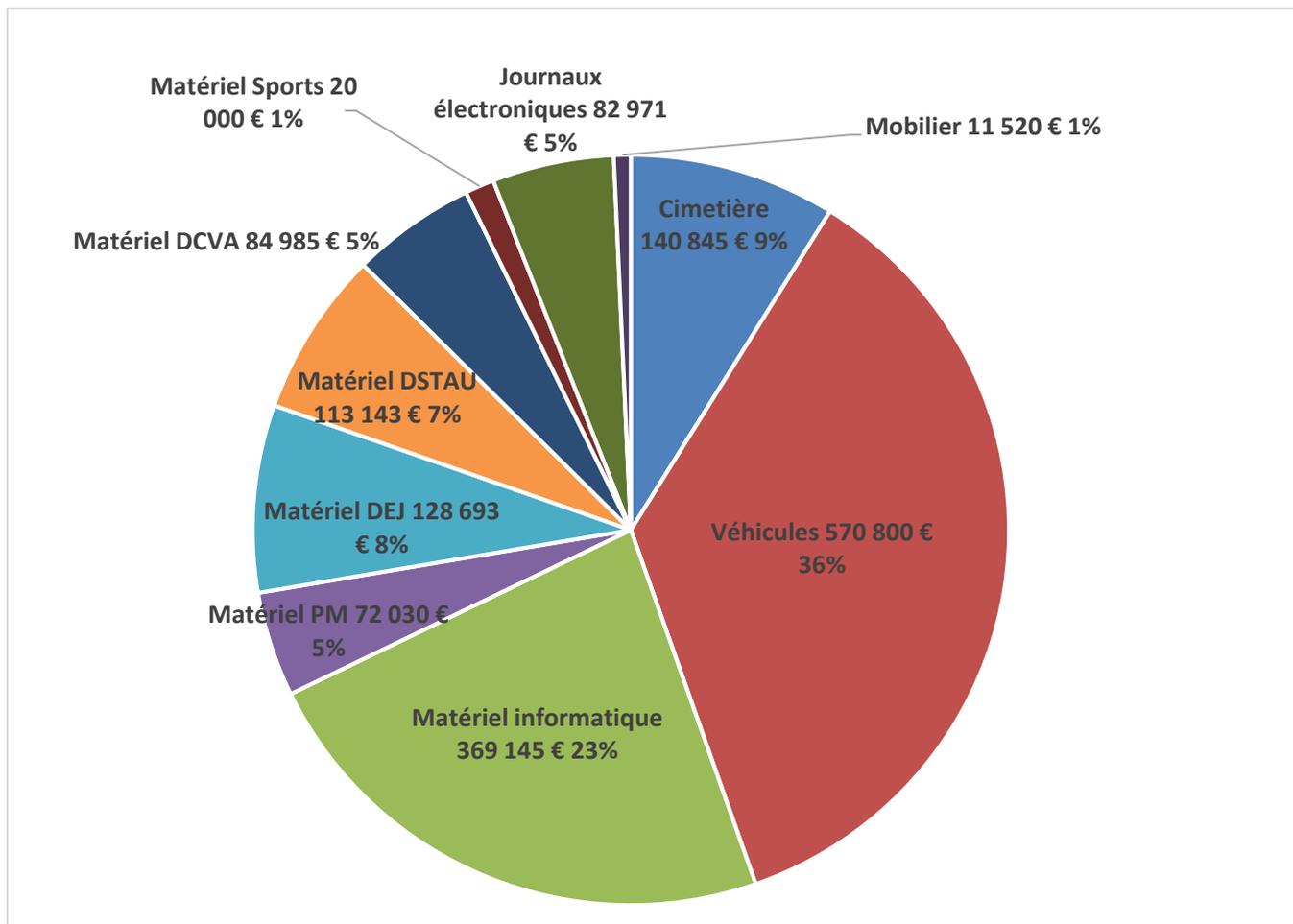
Enfin, les logiciels informatiques sont budgétés à hauteur de 90 000 €.

2.2.3 Equipements et acquisitions mobilières : 1.6M€

Cette rubrique se retrouve au sein du chapitre 21 du BP, hors acquisitions foncières qui seront vues à la rubrique suivante.

Cette enveloppe est particulièrement à la hausse par les reports (358 000€) générés par les retards de livraison notamment.

Elle regroupe le matériel informatique, le parc de véhicules automobiles et le matériel des services.



La troisième année d'exécution du **programme pluriannuel de remplacement des véhicules communaux** concerne pour l'année 2022 principalement les véhicules lourds (tondeuse, balayeuse, tracteur, camion benne), étant précisé que ce programme porte jusqu'en 2028 et intègre la prise en compte d'opérations de mutualisation des véhicules légers et leur remplacement par des véhicules propres. En 2022, ce poste se monte à 365 000€ + 205 800€ de reports.

Le matériel informatique est un poste important sur 2022. En effet, outre le renouvellement régulier des postes (à hauteur de 140 000€), il est nécessaire de renouveler les serveurs informatiques pour 100 000€. Enfin, un plan de renouvellement du matériel informatique des écoles est prévu à hauteur de 100 000€.

Les journaux électroniques (panneaux numériques) sont inscrits en report à hauteur de 78 000 €.

Les travaux du cimetière sont traditionnellement inscrits au chapitre 21 en comptabilité, même s'il s'agit bien de travaux. Pour l'année 2022, et dans la continuité des années précédentes, est prévue une enveloppe de 90 000 € pour réaliser l'accessibilité du bureau d'accueil et poursuivre l'enherbement des allées. 50 844€ sont inscrits en reports correspondant aux travaux d'enherbement des allées et de plantation d'arbres au cimetière ancien, réalisés en fin d'année.

Matériel : organigramme clés électroniques 32 000€. Poteaux incendie 15 000€. Matériel pour le fonctionnement des régies (matériaux de chantier notamment).

Pour la sécurisation des espaces publics par la vidéoprotection, sont inscrits 20 000 € (provision pour remplacement de matériel).

Les personnels de la Police Municipale seront dotés de pistolets à impulsions électriques pour 24 000€, de gilets pare-balles pour 5000€, de radars jumelles pour 8000€ ainsi que de caméras piétons (6500€).

Les acquisitions du chapitre 21 servent également à l'amélioration et au renouvellement des moyens du service public.

Côté DEJ 128 000€, le principal équipement concerne la mise en place d'un self au sein de l'école Maurice Genest pour 36 900€. En matière de prévention, 40 000€ seront dédiés à des équipements permettant l'amélioration du confort des ATSEM dans les écoles maternelles. Enfin, 40 000€ d'écritures nouvelles + 11 500€ en reports sont dédiés aux équipements traditionnels des écoles : Mobilier, matériel pédagogique, matériel d'entretien.

Culture Vie associative 84 000€

Après l'installation d'un nouveau système audio pour la salle Attiret de Mannevil au sein de la Maison des Associations en 2021, un nouveau système son doit désormais être installé au sein du Rexy pour 71 000€ (système son + micros). 14 000€ concernent du matériel pour les écoles d'arts et de musique.

2.2.4 Acquisitions foncières : 2,1M€

Cette rubrique se retrouve au sein du chapitre 21 du BP

Pour l'année 2022, les acquisitions foncières inscrites sont regroupées comme suit :

Terrains nus : 500 000€

Terrains aménagés : 1,2M€

Centre de détention : 400 000€

Ces enveloppes participent à la poursuite des programmes annoncés en faveur de la préservation de la ceinture verte mais surtout de la maîtrise du foncier en arrière gare et du déplacement du CTM.

2.2.5 Remboursements d'emprunts et participations 1.03 M€

Cette rubrique correspond au chapitre 16 du BP

2022 verra le remboursement de 1.03 M€ de capital d'emprunt.

Cette rubrique correspond au chapitre 26 du BP

Cette dépense couvre la prise de participation auprès de l'Agence France Locale approuvée par délibération du 15 novembre 2018.

Cette annuité est la quatrième des 5 échéances prévues lors de l'adhésion.

2.2.6 Dépenses Imprévues 150 000 €

Cette rubrique correspond au chapitre 020 du BP.

Il est de bonne gestion de prévoir une rubrique dans ce registre pour tenir compte des impondérables en dépenses, mais **aussi et surtout** pour compenser l'éventuelle non réalisation de recettes escomptées. Est inscrite la somme de 150 000 € (identique à 2021). Ce chapitre ne donne pas lieu à réalisation budgétaire. Cela signifie que pour utiliser les sommes, une décision modificative de transfert vers un autre chapitre sera nécessaire.

Conclusion

Ce BP traduit la nécessité de rester attentif à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, en tenant compte des impacts à court, moyen et long termes des facteurs exogènes (décisions de l'Etat, situation économique, crise sanitaire...) qui impactent l'autonomie financière des collectivités locales. Avec une situation financière toujours saine, la Commune poursuit la mise en place d'un programme d'investissements marqué par des projets ambitieux dans tous les domaines du quotidien des Riomois.

Tableaux synthétiques : Budgets prévisionnels

Recettes réelles de fonctionnement	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Evol BP 21/22
013 Atténuation de charges	222 000	231000	256500	238000	-7,21%
70 Produit des services	2 561 354	2666567	2410639	2461462	2,11%
73 Impôts et taxes	19 309 532	19625877	18470127	19 162 322 €	3,75%
74 Dotations, subventions et participations	2 417 126	2280222	3430699	3 529 943 €	2,89%
75 Autres produits de gestion courantes	135 800	127990	115200	112 900 €	-2,00%
76 Produits Financiers	200	500	7000	7 000 €	0,00%
77 Produits exceptionnels		37500	37000	29 000 €	-21,62%
TOTAL	24 646 012	24 969 656	24 727 165	25 540 627	3,29%
Depenses réelles de fonctionnement	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Evol BP 21/22
011 Achat et prestations de service	5 188 429	5 488 408	5 686 050 €	6 043 552 €	6,29%
012 Charges brutes de personnel	13 733 020	13 762 380	13 830 110 €	13 996 894 €	1,21%
65 Autres charges de gestion courante	2 341 969	2 318 505	2 418 285 €	2 377 467 €	-1,69%
66 Charges financières	115 000	95 000	75 000 €	92 000 €	22,67%
67 Charges exceptionnelles	25 000	25 000	193 000 €	34 000 €	-82,38%
014 Atténuation de produits	325 000	315 000	280 000 €	295 000 €	5,36%
022 Dépenses imprévues	150 000	150 000	150 000 €	150 000 €	0,00%
TOTAL	21 878 418	22 154 293	22 632 445	22 988 913	1,58%
Recettes réelles d'investissement	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Evol BP 21/22
024 Produits des cessions	1 500 000	1 100 000	400 000	180 000	-55,00%
10 Dotations Fonds divers	4 122 403	4 579 226	5 230 932	5 071 573	-3,05%
13 Subventions d'investissement	258 792	338 790	875 461	1 890 615	115,96%
16 Emprunt et dettes	892 267	1 019 968	3 787 670	6 140 082	62,11%
27 échéances vente à terme EFCAM			29 080	29 080	0,00%
TOTAL	6 773 462	7 037 984	10 323 143	13 311 349	28,95%
Dépenses réelles d'investissement	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Evol BP 21/22
Travaux en régie	250 000	200 000	200 000	30 000	-85,00%
10 reversements taxes d'aménagement			35 000	35 000	0,00%
20 Etudes, logiciels	353 334	269 416	375 525	200 000	-46,74%
204 Fonds de concours	2 450 000	270 000	430 000	160 000	-62,79%
21 Equipements et Immobilier	1 668 083	2 124 995	2 680 775	3 379 220	26,05%
23 Travaux d'investissement	4 765 597	6 798 609	8 362 918	9 910 000	18,50%
26 titres de participation (AFL)	13 900	13 900	13 900	13 900	0,00%
16 Remboursement du capital de la dette	1 154 111	1 098 211	1 033 811	1 046 211	1,20%
27 créance sur particulier (vente EFCAM)		480 000			
020 dépenses imprévues	150 000	150 000	150 000	150 000	0,00%
TOTAL	10 805 024	11 405 131	13 281 930	14 924 331	12,37%